

ANNEXE 10

**Politique
sur
l'intégrité scientifique**

ANNEXE 10

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE

Politique sur l'intégrité scientifique

Le Conseil d'administration du CHUS fait sienne la politique des trois Conseils canadiens de recherche édictée dans le document « *Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche* », décembre 2011, dont copie est jointe.

De même le *Code d'éthique en recherche et en création* de l'Université de Sherbrooke (2002) comporte l'énoncé des principes et les règles de gestion et d'application qui régissent la conduite des chercheurs œuvrant au CHUS et s'applique à toute personne ayant un lien contractuel avec l'Université de Sherbrooke.